

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL LIGUE SETIFIENNE DE FOOTBALL



17, Rue CHERAGA LAID - TEL/FAX 036 82 68 81 - BP 46 - SÉTIF

BUREAU EXECUTIF P.V N° 31. SEANCE DU: 12/06/2024.

Membres présents : Messieurs.

SAMRA Mohamed El Kamel Président.

SAHLI Ammar S/G permanent et Finances.

HALITIM Salah. 1^{er} Vice-président. SABRI Abdelaali. 2^{ème} Vice-président.

MENTASSEURHachemi.S/Général.Dr. DJOUDIKhair-Eddine.Médecin.Mtre. BOUTERFAAbdelhamidPrésident C.D.

MOUBANI Zoubir D.T.W.

HACHELAF Embarek. Trésorier Général.

SMARA Diab. D.A.F.

Mtre. REZGUI Oussama Juriste/C/éthique.
BERZIG Ali S/C/éthique.
ZAIR Rachid. P/C.A.W.
NEKAA Nabil P/COS.
BERCHI Mahiédine P/B/Licences.

ZAIDI Smail Membre.

Absent:

MAYOUF Djamel. Membre.

Constatant le quorum statutaire atteint, et le Bureau pouvant valablement délibérer, la séance est ouverte à 16 heures 20 par le Président de la Ligue, qui souhaite la bienvenue aux membres présents et donne la parole au S/G Permanent, pour faire lecture de l'ordre du jour arrêté.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Bulletin Officiel n° 30/2025.
- 2/ Courrier "arrivée".
- 3/ Travaux des commissions.
- 4/ Divers.

1/ APPROBATION DU BULLETIN OFFICIEL.

Le Secrétaire Permanent procède à la lecture du Bulletin officiel n° 30, aucune remarque n'étant faite, il a été adopté et transcrit sur le registre des délibérations.

- NEANT.

2/ COURRIER "ARRIVEE".	
DJS.	
	- NEANT.
FAF.	

LRFC.

- Fax, O. Missions pour les 31/05/ et 01/06/2024 Kaous-S. Naamane-Collo- A. Kercha. P.N. P.N.

- Fax, Invitation au DTW pour réunion DTR/DTW le 13/06/2024 siège LRFCtine.

DIVERS.

P.N. - Sollicitation arbitres pour le 01/06/2024, adressée par DRAL de Sétif.

- Invitation de l'Université M.L. Debaghine au P/LSF le 04/06/2024, journée information. Remerc.

- Sollicitation arbitres pour Finales Universitaires 07 et 08/06/, adressée par L.S.U.Sétif. P.N.

- Félicitations aux officiels renc. NRBD/MAO du 24/05/2024.adressées par club MAO. Remerc.

- Sollicitation arbitres pour tournoi, adressée par DRAL de Sétif.

- Corresp. APC Guellal, a/s indisponibilité couverture sécuritaire renc. "Jeunes". P.N.

P.N.

- Corresp. P.Civile A. Oulmene, a/s indisponibilité couverture sanitaire, sauf urgence. P.N.

- Réclamation du club MAO, a/s classement. (Étudiée et résultat transmis).

- Sollicitation accord organisation tournoi national (2011/2012), adressée par club ASET Ifacen.Acc.

3-TRAVAUX DES COMMISSIONS.

Tour à tour les présidents des différentes commissions présentent au Bureau les travaux de leurs commissions pour approbation et insertion au B.O.

DTWA Présenté par Mr. Zair R. Lu, approuvé.

C.D. Présenté par Mr. Bouterfa Lu, approuvé et inséré par ailleurs. Α. Présenté par Mr. Zair COS R. Lu, approuvé et inséré par ailleurs.

DTW Présenté par Mr. Moubani Z. Lu, approuvé. Présenté par Mr. Berchi Lu, approuvé. B. Licences M.

4- DIVERS.

- Le DTW donne un compte rendu de la mission qu'il a effectué avec la sélection U14 à Collo les 01 et 02/06/2024, les conditions de transport et séjour ont été bien prévues par la LSF.
- La COS a mis sur pied un championnat "U 13", qui suivant les conditions de préparation va connaitre un déroulement satisfaisant pour tous les participants.
- En prévision du festival national des U 14, qui doit avoir lieu à Oran, fin juin, il a été décidé de doter la sélection et le staff de tenues pour la participation (parade, compétitions et sacs), une commission composée du DTW - Président - 1er V.P, se rendront auprès du confectionneur Lamara et autres fournisseurs pour cette acquisition.
- Egalement, ils auront pour tâche de déterminer le matériel à acheter pour récompenser les champions, finalistes Coupe, champions, toutes catégories confondues, arbitres promus, sportifs à honorer et partenaires ayant prêté assistance à l'institution, ainsi que le nécessaire pour l'organisation de la réception de fin de saison.
- Le Bureau ayant pris acte de la réclamation du club MAO, et après lecture des décisions, celles-ci ont été entérinées.
- > Des travaux de chaufferie sont décidés par le Bureau s'agissant des radiateurs perforés, le réseau des pompes et accélérateurs de la chaudière, robinets de radiateurs de tout le local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 15.

LE PRÉSIDENT LSF. LE SECRETAIRE GENERAL.

M.E.K. SAMRA. H. MENTASSEUR.

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 28/2024 DU 04/06/2024.

PRESIDENT: Maître BOUTERFA ABDELHAMID.

ASSISTANT: SABRI ABDELAALI.

SAISIE: KHELIFI N.

SECRETAIRE: BOUABDALLAH MOHAMED.

ORDRE DU JOUR.

1/ ETUDE AFFAIRES.

2/ PUBLICATION RELIQUAT SANCTIONS.

1/ETUDE AFFAIRES.

Affaire N° 250: Rencontre ACL - ESM (S) du 29 - 05 – 2024(Coupe de Wilaya)

Joueurs Avertis

BENACHOUR AMAR (ACL) LC 0147 MERAHI KAIS (ESM) LC 0813 ABED MED WALID (ESM) LC 4962 MEKARNI A/ NOUR (ESM) LC 4639

DZIRI HASNI (ESM) LC 0816 1^{er} avertissement pour CAS à chacun des 05 joueurs

AMGHAR KHEREDINE (ACL) LC 0345 2^{eme}avertissement pour CAS

GUELLOU SGHIR (ACL) LC 0177 match sursis (REC/AFF – 177 / 227)

KHARCHI ZAKARIA (ACL) LC 168 match automatique (REC / AFF - 177/ 150/186)

Affaire N° 251: Rencontre CREM - NARAA (C) du 30 – 05 – 2024

Joueur Exclu

MELLAB YASSER (NARAA) LC 0712 match d'office suffisant pour cumul de cartons

Affaire N° 252: Rencontre CDM - CRM (S) du 31 – 05 – 2024

Joueurs Avertis

KERFI CHERIF LYES (CRM) LC 0732 2^{eme} avertissement pour CAS MERINI ADEM (CDM) LC 1241 1^{er} avertissement pour CAS

.../..

2/ PUBLICATION RELIQUAT SANCTIONS.

RELIQUAT DES SANCTIONS RESTANT A PURGER SAISON : 2023 / 2024

N°	NOMS ET PRENOMS	N° LICENCES	CLUBS	SANCTIONS RESTANT A PURGER	A/COMPTER DU
01	BEN GHEDFA HAMOUDI	ENTRAINEUR	ARBG	(06) SIX MOIS	05-05-2024
02	GUERNICHE NABIL	DIRIGEANT	COS	(01)UNE ANNEE	04-05-2024
03	AIDOUDI ISLEM	0296	CDM	(04) QUATRE MATCHS	21-05-2024
04	LAKHAL ABD EL MADJID	0237	CDM	(08) HUIT MATCHS	21-05-2024
05	CHOUAR NAIM	0181	MAO	(01) UNE ANNEE	27-04-2024
06	ADJAS ABDELMALEK	0087	WRTS	(01) UNE ANNEE	02-12-2023
07	DRIAI HAMZA	1226	ACSB	(01) UNE ANNEE	29-12-2023
08	CHOUADRA MANSOUR	5303	CRAAR	(06) SIX MOIS	04-05-2024
09	CHOUADRA MOUNIR	3142	CRAAR	(06) SIX MOIS	04-05-2024
10	GRIDI AMINE	3233	CRAAR	(06) SIX MOIS	04-05-2024
11	SEKIRMET WALID	1303	EAZ	(04) QUATRE MATCHS	26-04-2024
12	HAMADI ADAM	1251	JST	(06) SIX MOIS	04-05-2024
13	SID NASR EDDINE	1198	NRCAT	(03) TROIS MATCHS	04-05-2024
14	BELOUEL AMIR	1143	CRBF	(01) UNE ANNEE	18-12-2023
15	ASOUS WALID	1410	CRBF	(01) UNE ANNEE	18-12-2023
16	REDIZA RAMZI	0005	ESAA	(06) SIX MOIS	12-05-2024
17	SEFFIH YAHIA	0002	ESAA	(06) SIX MOIS	12-05-2024
18	ANNANE BADR	5477	ESAA	(06) SIX MOIS	12-05-2024
19	MOUSSAOUI ABD REZAK	0174	ESBA	(08) HUIT MATCHS	28-01-2024
20	LADJEL NADJI	0846	NARAA	(01) UNE ANNEE	16-03-2024
21	GHAMRI FARID	1392	EAZ	(03)TROIS MATCHS	03-05-2024

- OBSERVATIONS IMPORTANTES.

<u>01/</u> En vertu de <u>L'article 145</u> RG/FAF tout joueur restant redevable <u>d'un (01)</u> <u>match</u>, à l'issue de la saison 2023-2024, est <u>automatiquement amnistié</u>, et donc régulièrement qualifié, dès la 1^{ère} journée du championnat de la saison prochaine (2024-2025).

<u>02/</u> Conformément à <u>L'article 142</u> RG/FAF, en cas, d'omission de notre part, <u>le</u> décompte relève de la seule responsabilité du club.

.../...

CLASSEMENT FAIR PLAY SENIORS DIVISION D'HONNEUR SAISON 2023 / 2024.

DIVISION D'HONNEUR 2023 – 2024.					
CLUBS.	POINTS.	RANG.			
MNEE	55	1 ^{er}			
CRM	68	2 ^{ème}			
CRBM	78	3 ^{ème}			
ESM	80	4 ^{ème}			
ARBG	89	5 ^{ème}			
DMEE	97	6 ^{ème}			
MCBB	105	7 ^{ème}			
ACL	117	8 ^{ème}			
ASEE	121	9 ^{ème}			
WRAT	121	10 ^{ème}			
MBT	136	11 ^{ème}			
MAO	145	12 ^{ème}			
CDM	170	13 ^{ème}			
WRTS	200	14 ^{ème}			
NRBD	229	15 ^{ème}			

.../...

CLASSEMENT FAIR PLAY SENIORS DIVISION PRE-HONNEUR SAISON 2023 / 2024.

DIVISION PRE -HONNEUR 2023 – 2024.

GROUPES: A ET B (CONFONDUS).

CLUBS	POINTS	RANG.
NRCD	12	1 ^{er}
NCB	25	2 ^{ème}
ACBA	33	3 ^{ème}
JSAM	35	4 ^{ème}
OAL	40	5 ^{ème}
RCEE	44	6 ^{ème}
ESBA	46	7 ^{ème}
CRAAR	50	8 ^{ème}
NOSB	57	9 ^{ème}
HRS	71	10 ^{ème}
ACSB	82	11 ^{ème}
USM	84	12 ^{ème}
EAZ	85	13 ^{ème}
CJS	86	14 ^{ème}
USMB	86	14 ^{ème}
NRCAT	89	16 ^{ème}
MCAR	105	17 ^{ème}
COS	106	18 ^{ème}
ESAA	108	19 ^{ème}
JST	113	20 ^{ème}
NARAA	140	21 ^{ème}
CRBF	150	22 ^{ème}

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 00.

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

Mtre. A. BOUTERFA. M. BOUABDALLAH.

COMMISSION DE L'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL N° 32/2024 DU 12/06/2024.

PRESIDENT : NEKAA NABIL. SECRETAIRE : DIF RABAH.

ORDRE DU JOUR.

- 1/ Homologation des résultats.
- 2/ Programmation1/2 Finales "jeunes".
- 3/ Calendriers "Groupes U 13. (Insérés sur site LSF).
- 4/ Programmation 05 Plateaux U 13. (Insérés sur site LSF).
- 5/ Etude affaires.
- 6/ Etude réclamation.

1/ HOMOLOGATION DES RESULTATS.

	30é Journée DIV. HON. 31/05/2024.							
N°	CLUBS	RESUL.	CLUBS	RESUL.				
01	ESM	02	WRTS	02				
02	MCB	02	ACL	00				
03	ASEE	02	WRAT	01				
04	CDM	04	CRM	02				
05	MBT	02	ARBG	03				
06	DMEE	02	NRBD	01				
07	MAO	04	MNEE	02				
	EXEMPT : CRBM.							

½ FINALES COUPE DE WILAYA (S). 28-29/05/2024.						
Ν°	CLUBS	RESUL.	CLUBS	RESUL.		
01	CRBM	01	WRAT	00		
02	ACL	00	ESM	01		

2/ PROGRAMMATION 1/2 FINALES COUPE DE WILAYA "JEUNES".

LIEU	DATE	RENCONTRES	CAT.	HORAIRES	OBS.
HARRECHE	07/06/2024	CRBDJ – UTS ACBA – AAS	MIN.	09H 00 10H 00	VENDREDI
		ACBA – AAS	IVIIIN.	100 00	
LIEU	DATE	RENCONTRES	CAT.	HORAIRES	OBS.
GUELLAL	06/06/2024	ACSB – ESM	CAD.	09H 30	JEUDI
GUELLAL	00/00/2024	ACSB – ACL	JUN.	10H 30	JEODI
LIEU	DATE	RENCONTRES	CAT.	HORAIRES	OBS.
EL OURICIA	06/06/2024	CRBDJ – UTS	MIN.	09H 30	JEUDI
EL OURICIA	00/00/2024	ACBA – AAS	MIN.	10H 30	JEUDI

PLAY OFF JEUNES 06/06/2024.							
CAT.	CLUBS	RESUL.	CLUBS	RESUL.			
M.	CRBDj.	00	UTS	03			
M.	ACBA	01 (03)	AAS	01 (01)			
C.	CREM	02	USMB	00			
C.	ACBA	01 (05)	ESM	01 (04)			
J.	ACSB	01	ACL	03			
J.	HRS	02	NRBD	00			

CLUBS QUALIFIES FINALES COUPE DE WILAYA TOUTES CATEGORIES.

Μ	ACBENI AZIZ	IT SFTIF
171.	/ (ODLINI / LIZ.	OT OLTH.
C	C RAS EL MA	ΔC RENI Δ717
0.	OTATO EL IVIA.	/ NO DEINI / NEIZ.
I	HR SETIF	
J	THE OLITIC .	A OHLIMH LAH A.
S	CRB MEZLOUG	ES HACHICHIA
O .	OND MEZEOGO	

3/ PROGRAMMATION ET DEROULEMENT PLATEAUX U 13.

1^{ER} TOUR.

INSERRE SUR SITE A L'ATTENTION DES SECRETAIRES GENERAUX DES CLUBS CONCERNES.

2EME TOUR JEUDI 13/06/2024.

ELIMINATOIRES DIRECTES.

4/ CLASSEMENT DIVISION D'HONNEUR.

CLASSEMENT DIVISION HONNEUR A L'ISSUE DE LA 30 ^{eme} Journée du 31-05-2024.										
CLUBS	J.	G.	N.	P.	B.P.	B.C.	G.A.	Pts.	RG.	F.
ACL	28	24	00	04	55	16	+39	72	1 ^{er}	
MCB	28	18	08	02	45	16	+29	62	2 ^{ème}	
MNEE	28	15	01	12	55	37	+18	46	3 ^{ème}	
CDM	28	10	08	10	34	34	00	38	4 ^{ème}	
NRBD	28	10	06	12	38	33	+05	36	5 ^{ème}	
MBT	28	10	06	12	33	38	-05	36	6 ^{ème}	
ARBG	28	10	05	13	33	43	-10	35	7 ^{ème}	
WRTS	28	10	05	13	42	47	-05	35	8 ^{ème}	
WRAT	28	10	04	14	47	48	-01	34	9 ^{ème}	
CRBM	28	80	10	10	24	34	-10	34	10 ^{ème}	
ASEE	28	09	06	13	28	34	-06	33	11 ^{eme}	
DMEE	28	80	09	11	26	33	-07	33	12 ^{eme}	·
ESM	28	09	06	13	26	34	-08	33	13 ^{ème}	
MAO	28	09	04	15	33	52	-19	31	14 ^{ème}	
CRM	28	09	04	15	33	52	-19	29	15 ^{ème}	-02pt

CHAMPION 2023 / 2024 AMEL CHEIKH LAIFA.

5/ ETUDE AFFAIRES.

AFFAIRE N°18/2023/2024: Rencontres CRM/NRBAA (M.J) du 03/02/2024.

Non déroulement des rencontres précitées en raison de l'absence des équipes du CR MAAFER.

Vu les feuilles de matches et de l'arbitre signalant la présence du NRBA AZEL et l'absence de celles du CR MAAFER.

Après l'attente réglementaire prévue par la réglementation en vigueur, le CR MAAFER ne s'est pas manifesté.

- ATTENDU que le club défaillant n'a transmis aucune justification quant à cette carence.

EN CONSEQUENCE, en application de l'Article 52 des RG/FAF – championnat des jeunes -, amendé par circulaire n°974/SG/FAF.

La commission DECIDE:

- De donner match perdu par pénalité au club CR MAAFER au profit de celui du NRB AIN AZEL par trois (03) buts à zéro pour les deux (02) catégories.
- D'infliger par ailleurs au club fautif une amende de trente mille dinars (30.000.00 da) payable avant le 12/07/2024.

AFFAIRE N°19/2023/2024: Rencontres CRM/NRBAA (M) du 03/02/2024.

Non déroulement de la rencontre précitée en raison de l'absence du club NRB AIN AZEL. Vu la feuille de match et le rapport de l'arbitre, signalant l'absence des deux (02) équipes après l'attente réglementaire, la commission décide :

- De donner match perdu aux deux (02) équipes par trois (03) buts à zéro (00) et d'infliger par ailleurs une amende de quinze mille dinars (15.000.00 da) au club NRB AIN AZEL. (payable avant le 12/07/2024).Le club CR MAAFER a été sanctionné voir affaire n°18.

TIRAGE AU SORT ET PROGRAMMATION 1/8 FINALE COUPE DE WILAYA U13.

Des dossiers de compétitions ont été confectionnés pour le déroulement des compétitions 1/8ème de FINALE COUPE DE WILAYA U 13, (Feuilles de matchs, calendrier et désignations arbitres, délégués et contrôleurs des organisations).

N°	LIEUX	DATE	RENCONTRES	HORAIRES	OBS.
			ESS - ACSS	09H 00	
01	OPOW 500	13/06/2024	CSBEA - SAM	10H 00	
01	LOGTS	13/00/2024	JSMEE – RAO	15H 30	
			ACL - ESEE	15H 30	
02		13/06/2024	ESHG – FJAO	16H 00	
02	CHEIKH LAIFA	13/00/2024	IRCS – AAS	16H 00	
03	OPOW AIN	13/06/2024	USMB – DMEE	16H 00	
US	ARNAT	13/00/2024	UTS – CSAT	16H 00	

<u>P.S.</u>

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux tirs aux buts. LE PRESIDENT COS. LE SECRETAIRE COS.

N. NEKAA. R. DIF.

5/ ETUDE RECLAMATION.

AFFAIRE N°17/2023/2024: au sujet du classement final entre les clubs M. AIN OULMENE ET CR.MAAFER.

Suite à la correspondance du MAO, en date du 06/06/2024, par laquelle revendiquant leur classement en <u>quatorzième (14^{ème}) position</u>, du fait que le club CRM a déclaré <u>forfaits délibérément sur deux (02) catégories</u> dans le championnat des catégories "jeunes", <u>à trois (03) reprises</u>, et que donc eu égard à la réglementation en vigueur, <u>le pénalisant automatiquement par la défalcation de deux (02) points sur le capital de l'équipe "senior".</u>

Compte tenu donc de tout ce qui précède, et après <u>investigations</u> au niveau de la COS (exploitation des feuilles de matchs, il en ressort clairement ce qui suit :

- <u>1^{er} forfait délibéré</u> enregistré dans les trois (03) catégories, rencontres ACSB/CRM pour défaut de présentation de licences (voir affaire n°02 publiée dans le B.O. N° 09 du 27/12/2023.
- <u>2^{ème} forfait délibéré</u>, <u>rencontres CRM/NRBAA U15 et U19</u> en date du 03/02/2024, cependant, <u>la COS a omis par mégarde de traiter l'affaire</u>, <u>qui effectivement n'a jamais paru sur les P.V.</u>
- <u>3^{ème} forfait délibéré,</u> suite à l'absence des trois (03) catégories du club CRM, rencontres ESOT/CRM en date du 24/02/2024 (voir affaire n°03 parue sur B.O.N°19 en date du 06/03/2024.)

Le décompte des forfaits s'établit ainsi :

ACSB/CRM.	MINIMES.	01.	CADETS.	01.	JUNIORS.	01.
CRM/NRBAA.	MINIMES.	01.	CADETS.		JUNIORS.	01.
ESOT/CRM.	MINIMES.	01.	CADETS.	01.	JUNIORS.	01.

EN CONSEQUENCE: en application des circulaires de la FAF en date respectivement des 15/11/2023 (N° 004) et 30/04/2024 (N°616/2024), la commission **DECIDE**:

<u>De rétablir M.AIN OULMENE dans ses droits</u>, et, qui en définitive se classe quatorzième (14^{ème}) avec <u>trente et un (31) points</u>, devant le CR.MAAFER, qui lui totalise <u>vingt neuf (29) points</u> <u>uniquement</u>, et qui <u>termine donc à la dernière place</u> quinzième (15^{ème}) du championnat de la division d'honneur (2023/2024) – **voir classement définitif joint en annexe.**

Décision entérinée ce jour mercredi 12 juin 2024 par le Bureau Exécutif de la Ligue.

Pour le Bureau Exécutif. Le Président de la LSF/.

M.E.K. SAMRA.

Copies pour information adressées à :

- -Secrétaire Général de la FAF.
- -Secrétaire Général de la LRFCtine.
- -Club M.AIN OULMENE.
- -Club CR.MAAFER.
- -(Archives COS / LSF).